

15.3 Projet de délibération n° DEL-21-0116

**Toulouse - Plan d'Aménagement d'Ensemble (PAE) de
Bordeblanche : réalisation de travaux de voiries et de réseaux
provisoires nécessaires à la future résidence intergénérationnelle
lauréate de l'appel à projets urbains innovants Dessine-Moi
Toulouse**

Exposé

Dans le cadre de l'appel à projets urbains innovants « Dessine-Moi Toulouse », lancé par Toulouse Métropole en 2019, une résidence intergénérationnelle de 70 logements est programmée sur le secteur de Bordeblanche, dans le quartier des Pradettes à Toulouse. La livraison de ce programme lauréat, destiné à constituer une nouvelle offre de logements en direction d'un public spécifique, est attendue pour 2023.

Afin de desservir et viabiliser cet îlot de logements, il est nécessaire de créer une voie nouvelle et des adductions réseaux depuis la rue Yves Rouquette. Les travaux à réaliser s'effectueront sur une parcelle appartenant à la Mairie de Toulouse, cadastrée 843 AW 103.

Cette voie permettra les dessertes routières, piétonnes et cycles pour les habitants de la résidence intergénérationnelle, dans l'attente de l'aménagement d'une voie définitive reliant la rue Yves Rouquette au chemin de Bordeblanche, prévue dans le cadre des travaux d'aménagement d'ensemble du PAE de Bordeblanche.

Dans cette attente, les aménagements proposés sont les suivants :

- une voie de circulation provisoire en double-sens finissant en impasse par une rampe de retournement pour permettre les entrées et sorties au parking en sous-sol de la nouvelle résidence,
- un trottoir,
- un cheminement piétons/cycles,
- une bande verte,
- du stationnement.

Toulouse Métropole assurera la maîtrise d'ouvrage de ces travaux d'aménagement qui seront achevés au plus tard le 31 décembre 2022. Le montant prévisionnel de ces travaux est estimé à 510 000 €TTC.

Cette délibération a pour objet d'approuver l'engagement de la collectivité à réaliser ces travaux de desserte nécessaires au désenclavement de l'îlot de la future résidence intergénérationnelle lauréate de l'appel à projets « Dessine-Moi Toulouse », qui ont fait l'objet d'une autorisation au cas par cas de la part de l'autorité environnementale.

Décision

Le Conseil de la Métropole,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 21 avril 2011, instaurant le PAE Bordeblanche,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 20 décembre 2012, apportant modification du Programme d'Aménagement d'Ensemble,

Vu l'avis favorable de l'autorité environnementale du 6 mai 2019, pour la réalisation des travaux considérés

Vu l'avis favorable de la Commission Voirie du 12 janvier 2021,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article unique

D'approuver la réalisation, avant le 31 décembre 2022, des travaux de dessertes et raccordements nécessaires à la livraison de la résidence intergénérationnelle du secteur de Bordeblanche, dans le quartier des Pradettes à Toulouse.

